



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	7	4

**OBJET : 01-1 - VIEILLE VILLE - 7,  
RUE SADE - SUBVENTION COMMUNALE  
ACCORDÉE AU RAVALEMENT DE  
FAÇADE - AUTORISATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

**161/11**

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 26/01/11

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 1<sup>er</sup> FEV. 2011

Pour le Maire,

Stéphane ENTRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

**VILLE D'ANTIBES**

**EXTRAIT**

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

**SEANCE du vendredi 21 janvier 2011**

Le vendredi 21 janvier 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 14/01/2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre GONZALEZ, Premier Adjoint.

### Présents :

M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Clém PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Jonathan GENSBURGER, M. Mathieu GILLI, Mlle Pierrette RAVEL, M. Gilles DUJARDIN, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

### Procurations

M. André-Luc SEITHER à M. Georges ROUX  
M. André PADOVANI à Mme Jacqueline BOUFFIER  
Mme Yvette MEUNIER à Mme Suzanne TROTOBAS  
M. Jacques BAYLE à M. Audouin RAMBAUD  
Mme Agnès GAILLOT à M. Jonathan GENSBURGER  
M. Bernard MONIER à M. Francis PERUGINI  
Mme Edwige VERCNOCKE à M. Gilles DUJARDIN

**Absents :** M. Jean LEONETTI, Mme Edith LHEUREUX, M. Michel GASTALDI, Mme Khéra BADAOU

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

01-1 - VIEILLE VILLE - 7, RUE SADE - SUBVENTION COMMUNALE ACCORDÉE AU RAVALEMENT DE FAÇADE -  
AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS  
COMMISSION FINANCES

Par délibération en date du 4 mars 2002, le Conseil municipal a approuvé le lancement d'une campagne de ravalement avec le bénéfice d'aides financières communales dans le secteur de la Vieille Ville.

Après instruction de la demande déposée et afin de bénéficier de la participation financière communale pour le ravalement des façades, il apparaît que les conditions d'attribution de l'aide communale sont satisfaites dans le cas d'espèce qui suit.

Compte tenu de la conformité technique finale, il est donc proposé d'accorder la subvention communale à la personne désignée ci-après :

Bénéficiaires	Adresse des travaux	Date de la Commission Urbanisme, Grands Travaux et Déplacements Urbains	Date de la Commission des Finances	Montant TTC de la subvention en euro
Copropriété du 7 rue Sade, représentée par Mme Christine BAUDIN	7, rue Sade	15/ 02/ 2010	17/ 03/ 2010	4.187,62 €

Le montant total de la subvention s'élève à 4.187,62 € (quatre mille cent quatre-vingt-sept euros et soixante-deux centimes).

OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL

➤ A la majorité par 41 voix POUR sur 45 (4 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE)

- **AUTORISE** le règlement de la subvention pour le ravalement des façades, accordé sur l'exercice 2011 à la personne suivante :

Copropriété du 7 rue Sade, représentée par Mme Christine BAUDIN

- **DIT QUE** les dépenses correspondantes ont été inscrites au budget communal 2011 sous le numéro d'imputation : 204-2042-820-240-240.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte : DCM N.01-1 -VIEILLE VILLE - 7, RUE SADE - SUBVENTION COMMUNALE ACCORDÉE AU RAVALEMENT DE FAÇADE - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL -

Date de transmission de l'acte : 01/02/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 01/02/2011

Numéro de l'acte : DCM161-11 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20110121-DCM161-11-DE

Date de décision : 21/01/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes